



Diplômes et prérogatives : activités de la natation

Ce tableau est une synthèse des dispositions réglementaires, qui ne sont pas reprises intégralement. Pour connaître précisément les prérogatives associées à chaque qualification, il faut se reporter à l'article annexe II-1 de l'article A212-1 du code du sport et à l'arrêté qui régit le diplôme.

La liste des diplômes ci-après permettent d'encadrer contre rémunération et répondent à des obligations réglementaires.

L'encadrement contre rémunération répond à une obligation de déclaration : **CARTE PROFESSIONNELLE** (cf fiche la carte professionnelle)

Qualification	Surveillance	Entraînement (Après le premier niveau de compétition)	Enseignement (Les prérogatives associées à chaque qualification sont indiquées sur la carte professionnelle).	Validité + PSE1	Titre de maître-nageur sauveteur
Diplôme délivré par le ministère de l'Intérieur					
BNSSA.	→ Surveillance des baignades d'accès non payant. → Surveillance des baignades d'accès payant : en tant qu'assistant d'un MNS ou en autonomie avec dérogation.	Non	Non (pas de carte professionnelle, sauf pour les qualifications obtenues avant le 29 août 2007)	Certificat d'aptitude à la surveillance et au sauvetage en cours de validité (3).	Non
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports					
Ancien diplôme d'état de MNS.	Oui	Oui	Oui	CAEPMNS en cours de validité (3).	Oui
BEESAN.					
BEES 2^{ème} ou 3^{ème} degré des activités de la natation.					
BPJEPS activités aquatiques.	Surveillance des activités encadrées.		Activités d'éveil, de découverte et d'initiation jusqu'aux premiers apprentissages et aquagym.		Non (oui si associé au CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique)
BPJEPS activités aquatiques et de la natation.	Oui		Oui	CAEPMNS en cours de validité (3).	Oui
Certificat de spécialisation sauvetage et sécurité en milieu aquatique.	Oui		Oui suivant les prérogatives de la qualification à laquelle le CS est associé	CAEPMNS en cours de validité (3).	Oui
DEJEPS spécialité perfectionnement sportif ou DESJEPS spécialité performance sportive.	Non		Oui (suivant mention du diplôme)		Non (oui si associé au CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique)
Certificat de spécialisation nage avec palmes.	Non		Encadrement de la natation avec palmes et entraînement.		Non
Certificat de spécialisation natation en eau libre.			Encadrement de la natation en eau libre (lac ou mer) et entraînement.		Non
Diplômes universitaires					
Licence entraînement sportif , filière STAPS, natation (1).	Non	Oui	Oui		Non
Licence entraînement sportif , filière STAPS, activités aquatiques (1).	Suivant conditions (2)		Oui	CAEPMNS en cours de validité (3).	Suivant conditions (2)
Licence professionnelle AGOAPS , animation, gestion et organisation des APS, natation (1).	Non		Oui (sauf entraînement)		Non
Licence professionnelle AGOAPS , activités aquatiques (1).	Suivant conditions (2)		Oui (sauf entraînement)	CAEPMNS en cours de validité (3).	Suivant conditions (2)
DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles, spécialité activités aquatiques (1).	Suivant conditions (2)		Animation, découverte, initiation, à l'exclusion des pratiques compétitives et groupes de personnes ayant un handicap, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.	CAEPMNS en cours de validité (3).	Suivant conditions (2)
Diplômes FEDERATION FRANCAISE DE NATATION					
MONITEUR SPORTIF DE NATATION	Non	Oui	Oui	Formation Continue Tous les deux ans	Non

LES SIGLES

APS : Activités Physiques et Sportives.

MNS : Maître-Nageur Sauveteur.

CAEPMNS : Certificat d'Aptitude à l'Exercice de Profession de Maître-Nageur Sauveteur (cours).

BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

BEES : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif.

BEESAN : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation.

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

DEJEPS : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

DESJEPS : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

PSE1 : Premiers Secours en Equipe de niveau 1

MSN : Moniteur Sportif de Natation

ERFAN CVL: Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Centre Val de Loire

INFAN : Institut National de Formation aux Activités de la Natation

EAPS : Etablissement des Activités Physique et Sportives/ Portail Public des Educateurs Sportifs

BF : Brevet Fédéraux (diplôme de la FFNATATION)

BF NFS : Brevet Fédéral Nagez Forme Santé

BF NFBE : Brevet Fédéral Nagez Forme Bien Être

(1) La discipline dans laquelle la licence est délivrée, doit être mentionnée sur l'annexe descriptive (ou supplément) au diplôme.

(2) Le titulaire obtient le titre de maître nageur sauveteur et les prérogatives de surveillance quand son cursus de formation intègre la réussite à l'unité d'enseignement "sauvetage et sécurité en milieu aquatique." Dans ce cas, l'annexe descriptive au diplôme mentionne "activités aquatiques et surveillance."

(3) Validité : 5 ans à partir du 31 décembre de l'année en cours.

ERFAN Centre Val de Loire

Maison des sports de Touraine
2 Rue de l'Aviation
37220 PARCAY MESLAY

02 47 40 25 45 erfan@centre-val-de-loire-flotation.fr

FFN Centre Val de Loire

Résidence Archimède Bureaux
11 avenue du Président John Kennedy
45100 ORLÉANS

02 38 86 46 26 lague@centre-val-de-loire-flotation.fr

Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité publique
Organisme de formation FFN Centre Val de Loire N° de déclaration d'existence : 24 45 02095 45
SIRET: 800 663 522 00037

